

## La fonction publique hospitalière en 2022 : combien d'employeurs, quelles caractéristiques des agents ?

Clémence Darrigade et Marie Gaudier

Au 31 décembre 2022, 1 213 800 agents étaient employés dans la fonction publique hospitalière (FPH) hors contrats aidés (source Insee) : un peu plus de 800 000 avec le statut de fonctionnaire et affiliés à ce titre à la CNRACL, et un peu plus de 400 000 comme salariés affiliés à l'Ircantec (ci-dessous désignés comme «salariés»). Environ 275 000 de ces salariés occupent des emplois contractuels non médicaux, les autres étant pour la plupart des médecins (praticiens hospitaliers, étudiants internes ou externes). Toutefois, beaucoup de salariés n'occupant un emploi dans la FPH que pour une durée courte, le nombre d'agents ayant été salariés dans la FPH au cours de l'année 2022 s'élève à 671 400, un effectif très largement supérieur à celui des quelques 400 000 salariés en poste au 31 décembre.

Au 31 décembre 2022, 972 900 fonctionnaires de la FPH disposaient de droits à la retraite non encore liquidés à la CNRACL (qu'ils soient ou non en activité dans la FPH à cette date), un effectif en hausse sensible sur un an (+2,6%) après +1,2% en 2021. Les effectifs de salariés ayant occupé un emploi dans la FPH au cours de l'année augmentent également de 2,6% en 2022, une hausse toutefois moins marquée qu'en 2021 (+3,1%) et 2020 (+6,5%), année marquée par de nombreux recrutements pour faire face à la crise sanitaire.

82% des fonctionnaires et 72% des salariés sont des femmes. La proportion d'hommes, légèrement plus élevée parmi les salariés, est liée au fait que globalement, presque

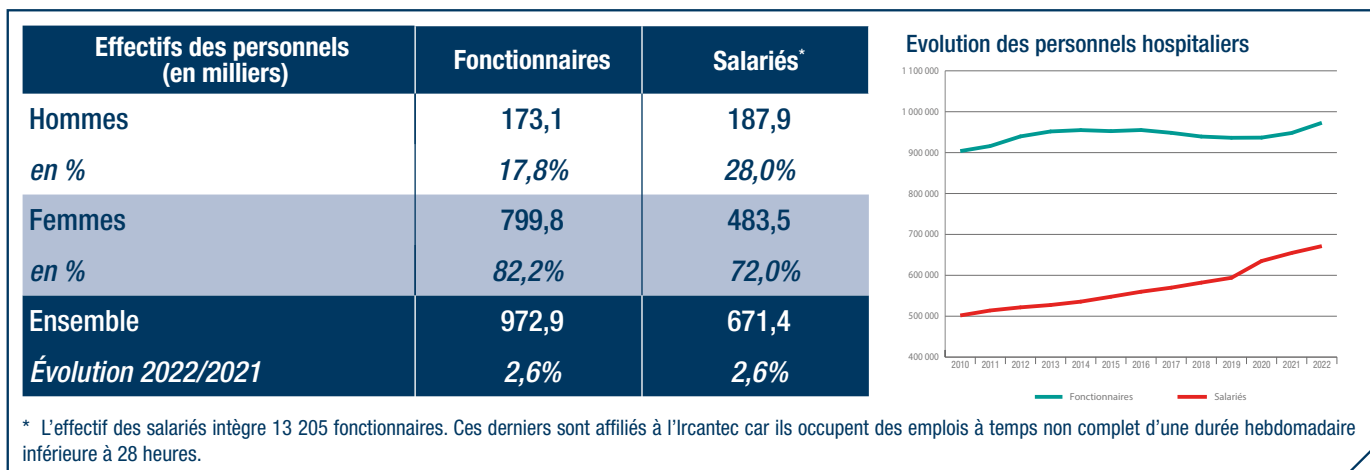
la moitié des praticiens hospitaliers sont des hommes. La situation est toutefois différente chez les étudiants en médecine, dont 61% sont des femmes. Si l'on se restreint au personnel non médical, la part des femmes est similaire chez les fonctionnaires et les salariés.

Les salariés sont en moyenne plus jeunes que les fonctionnaires : d'une part les étudiants en médecine ont très majoritairement moins de 30 ans, d'autre part les emplois contractuels de personnels non médicaux, marqués par un fort turnover, attirent majoritairement des professionnels en début de carrière.

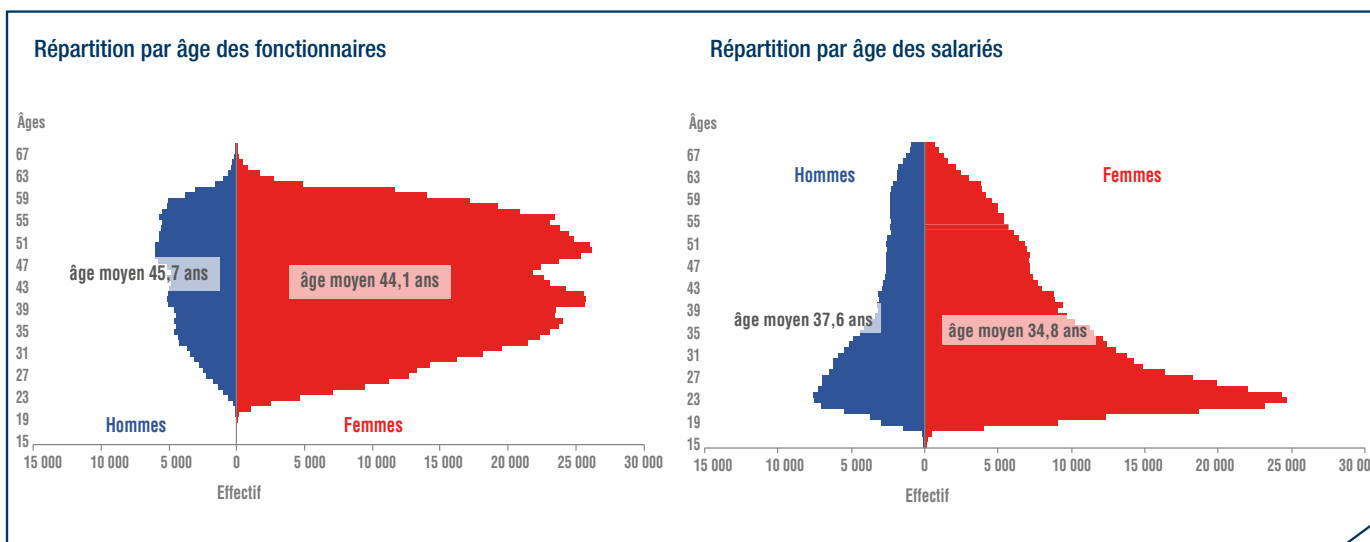
Le poids de l'emploi public hospitalier est un peu plus élevé dans la moitié nord du pays : il atteint le niveau de 3,0 emplois pour 100 habitants en Bourgogne-Franche Comté, contre seulement 2,0 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si les centres d'hébergements pour personnes âgées représentent fin 2022 près de la moitié des quelques 2 200 employeurs hospitaliers, ils n'emploient que 6,3% des fonctionnaires et 9,8% des salariés de la FPH. La tendance au regroupement des établissements hospitaliers se poursuit.

➤ Les personnels hospitaliers : 972 900 affiliés à la CNRACL et 671 400 cotisants à l'Ircantec en 2022



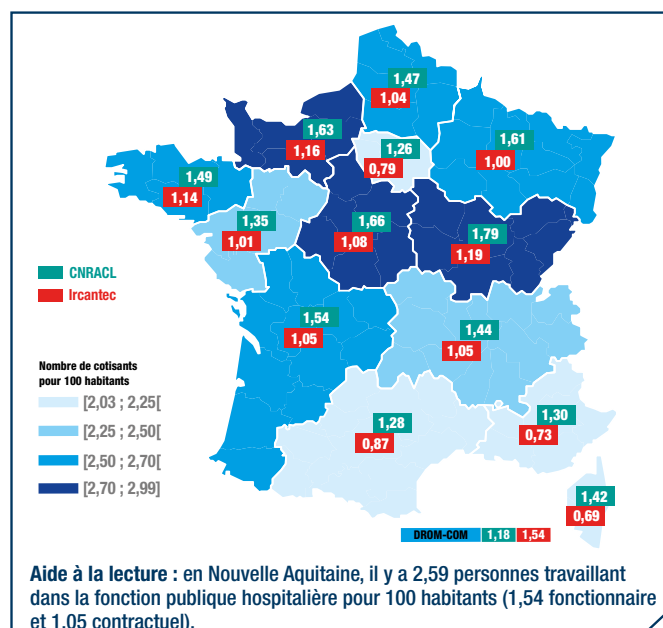
➤ Âge des personnels



➤ Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2022

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Centres hospitaliers généraux	43,8%	46,8%
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	31,3%	30,7%
Centres d'hébergement personnes âgées	6,3%	9,8%
Centres hospitaliers spécialisés	6,5%	2,9%
Hôpitaux locaux	6,5%	2,9%
Ets publics à caractère sanitaire et social	2,1%	2,9%
Centres de soins avec/sans hébergement	1,0%	0,7%
Autres employeurs hospitaliers	2,6%	3,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

➤ Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2022



\* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.

## 2 283 employeurs hospitaliers publics en 2022

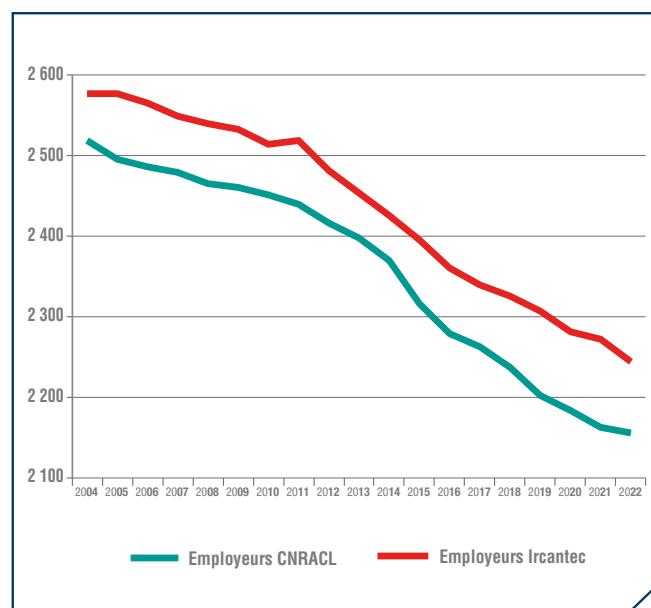
	CNRACL	Ircantec	Employeurs distincts
Employeurs hospitaliers	2 156	2 245	2 283

Aide à la lecture : 2 283 employeurs hospitaliers distincts sont dénombrés en 2022. 127 (= 2 283-2 156) employeurs ne sont qu'à l'Ircantec, 38 (= 2 283-2 245) ne sont qu'à la CNRACL et 2 118 (= 2 283-127-38) sont à la fois à la CNRACL et à l'Ircantec.

## Types d'établissements employeurs hospitaliers<sup>1</sup>

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 036	48,1	1 090	48,6
Centres hospitaliers généraux	384	17,8	586	26,1
Établissements publics à caractère sanitaire et social	166	7,7	191	8,5
Hôpitaux locaux	366	15,6	149	6,6
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	77	3,6	76	3,4
Centres hospitaliers spécialisés	62	2,9	45	2,0
Centres de soins avec/sans hébergement	38	1,8	25	1,1
Autres employeurs hospitaliers	57	2,6	83	3,7
<b>TOTAL</b>	<b>2 156</b>	<b>100,0</b>	<b>2 245</b>	<b>100,0</b>

## Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers

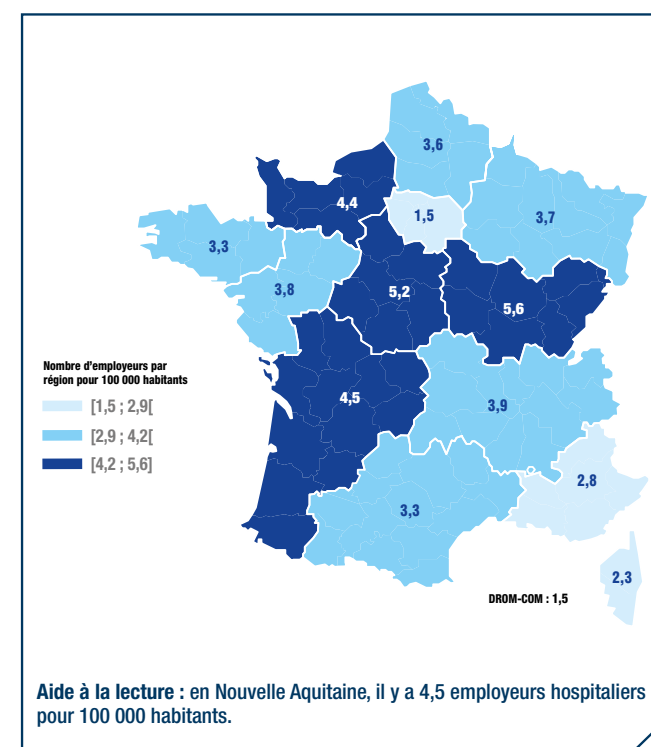


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les employeurs Ircantec sont plus nombreux que ceux de la CNRACL.

## Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL		Ircantec	
	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	14,4 %	380	14,0%	273
Bourgogne-Franche-Comté	6,8 %	340	6,6%	225
Bretagne	4,8 %	495	5,0%	346
Centre-Val-de-Loire	6,2 %	321	5,9%	210
Corse	0,4 %	623	0,4%	304
Grand Est	8,9 %	467	9,1%	273
Hauts-de-France	8,9 %	459	9,6%	289
Île-de-France	7,8 %	930	7,9%	549
Normandie	6,3 %	397	6,2%	274
Nouvelle Aquitaine	11,9 %	367	12,0%	239
Occitanie	9,0 %	403	8,9%	268
Pays de la Loire	6,6 %	372	6,5%	271
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5 %	476	6,4%	261
DROM-COM	1,5 %	792	1,5%	1 028
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>451</b>	<b>100,0 %</b>	<b>299</b>

## Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2022



<sup>1</sup> À noter qu'une évolution du référentiel relatif à la typologie des employeurs a impacté leur répartition, rendant impossible la comparaison avec 2020.

## Champs de l'étude

**Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers :** ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2022. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements hospitaliers, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

**Pour les salariés relevant des employeurs hospitaliers :** ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2022 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2022 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les salariés de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50% des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques Sociales - Les études n°25](#)). A l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques Sociales - Les études n°5](#)). Par conséquent, le périmètre retenu pour les salariés est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2022 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2022.

**Les employeurs :** le nombre d'employeurs comptabilisés correspond à l'ensemble des employeurs actifs immatriculés à la CNRACL et / ou à l'Ircantec. À noter que certains établissements hospitaliers sont parfois regroupés pour être rattachés à un même employeur. Par exemple, l'Assistance publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) regroupe plusieurs hôpitaux mais n'est comptabilisée que pour un seul employeur, contrairement à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dénombre près d'une quarantaine d'établissements différents, dont chacun est identifié comme un employeur à part entière au regard des deux régimes de retraite.

## Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2021-05/QRS%20Les%20C3%A9tudes%2025.pdf>

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°28, octobre 2019, disponible sous : [https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS\\_28.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS_28.pdf)

Emons, F. et P. Micallef (2014), « Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7>

Insee (2024) : « En 2022, l'emploi augmente de 0,3% dans la fonction publique », *Informations Rapides*, n°94, avril, disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8171985#:~:text=Fin%202022%2C%20la%20fonction%20publique,%2C4%20%25%20en%202021>

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques (2023) : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023, disponible sous : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

Open data de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> dans l'onglet « Statistiques »

Rapport d'activité de l'Ircantec 2023 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/nous-connaître/institutionnel>

Recueils statistiques de la CNRACL : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/presse/publications/recueils-statistiques/cnrACL>

**QPS – Les brèves** est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

[politiques-sociales.caissedesdepots.fr](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr)



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts  
Directrice de la publication : Marianne Kermoal-Berthomé – Rédacteur en chef : Loïc Gautier  
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2024 – ISSN : en attente  
Contact : [etudesdps@caissedesdepots.fr](mailto:etudesdps@caissedesdepots.fr) – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,  
faisons grandir  
la France**  
[caissedesdepots.fr](https://caissedesdepots.fr)

